

Compte rendu CFDT de l'audience au cabinet du Ministre du 8 février 2005



Pour la CFDT ont participé à la réunion :

Hubert LEBRETON,
François DELATRONCHETTE,
Patrick GROSROYAT,
CGT, FO

Pour l'Administration

- M TISCHMAN conseiller du Ministre
- M PARISE Directeur des Routes
- M PARENT Directeur du Personnel
- M REDOULEZ DPSM adjoint
- M SCHUFFENECKER chef du bureau TE5 – personnel exploitation

Cette demande d'audience s'est faite en intersyndicale CFDT, CGT, FO. La base de la discussion s'est faite par rapport à la lettre commune ci-jointe.

Demande d'audience commune CGT – FO – CFDT

Monsieur le Ministre,

Après deux tables rondes sur le devenir des parcs avec M. COURTIAL et au vu des premières réflexions, notre inquiétude grandit en ce qui concerne la pérennité des emplois aussi bien des OPA que du personnel administratif en place dans les parcs, du maintien du statut des OPA, du régime de retraite. Près de 10 000 emplois sont en jeu.

Notre inquiétude aussi vis-à-vis de l'attitude de la Direction des Routes et de son apathie dans les débats.

De même, la non-présence politique de l'ADF renforce notre vigilance dans la poursuite des débats.

Nos organisations syndicales revendiquent la préservation et la pérennité de nos parcs avec les emplois d'aujourd'hui.

En effet, notre spécificité, la qualité de nos travaux, la diversité de nos missions, notre disponibilité statutaire, la souplesse de notre outil de travail et son rôle économique méritent une attention toute particulière au moment où plus et mieux de service public sont exigés par les usagers et les élus locaux.

C'est pourquoi nous revendiquons la place d'un parc départemental au service de l'ensemble des collectivités doté de personnel sous statut OPA sur ses missions d'entretien des infrastructures de transport.

Au-delà de ses fortes inquiétudes, nous dénonçons :

- les 471 suppressions de postes d'OPA au budget 2005
- le blocage des recrutements dans les services
- l'éclatement des services maritimes à l'ordre du jour.

Se posent également d'autres difficultés qui dénotent un flagrant manque de volonté à résoudre des problèmes maintes fois réitérés par nos organisations syndicales :

- le congé de fin d'activité dans le cadre du décret Amiante ;
- le groupe de travail santé toujours pas mis en place malgré trois avis favorables pour qu'ils se tiennent ;

- l'intégration des ouvriers de GIAT dans les parcs dans le cadre précaire de non titulaires alors qu'avec des dispositions particulières ils pourraient être recrutés dans le corps des OPA ;
- le dossier retraite :
- avec la non prise en compte des longues carrières,
- le complément de la prime de rendement toujours pas pris en compte dans le calcul de la retraite alors que des engagements avaient été pris
- l'Autorisation Spéciale Absence après une période de maladie pas pris en compte pour le calcul de la retraite alors que des cotisations au Fonds Spécial sont prélevées.

Sur le catégoriel, alors que vos déclarations au CTPM sur la poursuite de ce chantier confirmé lors de rencontres au cabinet les jours suivants avaient mis en évidence une volonté de répondre à un certain nombre de nos revendications, rien ne se passe. Ces dossiers sont bloqués, pire encore, à l'exemple des techniciens, c'est un projet refusé par toutes les organisations syndicales et de plus en recul par rapport aux textes actuels que la DPSM veut imposer. Toujours rien sur le paiement de la prime d'expérience pour 2001 malgré les engagements pris mais non tenus.

Au-delà de l'incertitude et de la situation dans les services, le blocage de l'ensemble des dossiers voire l'aggravation des situations font monter la colère dans les services.

Ces situations sont pour nous inacceptables. C'est un profond mépris que nous ressentons tous et un grand mécontentement qui nous habite.

Il est urgent de sortir de cette situation.

C'est pour cela que nos trois organisations vous demandent une audience afin que l'ensemble de ces dossiers en souffrance soit enfin résolu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Signé

P.FABRE, JY BLOT, P GROSROYAT

Commentaire CFDT

Cette demande intersyndicale a pour premier objectif d'attirer l'attention du Ministre sur l'inquiétude des personnels des Parcs sur leur avenir. Nous demandons que le ministre apporte des garanties aux personnels comme il l'a fait pour les fonctionnaires (la possibilité par le biais d'un détachement sans limitation de durée, de garder un statut état même en cas de transfert au département).

Nous soulignons également la difficulté qu'ont les organisations syndicales à travailler à la « table ronde sur les parcs. »

Nous avons l'impression que seules les Organisations Syndicales s'intéressent pour le moment au sujet. Nous ne voyons pas comment un pré-rapport pourrait être remis en février alors que ni l'Etat, ni les départements ne sont vraiment parties prenantes dans la discussion.

L'absence des représentants politiques de l'Association des Départements de France (ADF.) qui ne peuvent d'ailleurs pas se prononcer pour les présidents de conseils généraux et le mutisme de l'Etat, via la Direction des Routes, avec la volonté de ne pas informer les représentants nationaux sur les réflexions en cours ne favorisent pas un dialogue serein.

Nous avons d'ailleurs reçu le rapport « VALERE » sur les parcs deux jours avant l'audience au cabinet (c'est bien sûr une coïncidence).

Il est pour nous évident qu'un délai doit être accordé à M COURTIAL pour que ce rapport et les pistes qu'il propose puissent être crédibles. Il est primordial que les départements donnent leur avis sur les scénaris proposés et la possibilité qu'ils puissent les satisfaire .Ils ont pour le moment d'autres préoccupations avec la première vague de transfert.

Nous évoquons également l'interdiction de recruter dans les parcs et l'exclusion des OPA des mesures salariales de fin de carrière .

M TISCHMAM

J'ai reçu Monsieur COURTIAL vendredi dernier. Il a relayé votre demande de prolongation, et nous avons accepté que son rapport d'étape soit remis plus tard et il évoque septembre 2005.

Monsieur COURTIAL n'a aucune directive dans un sens comme dans un autre.

Ce groupe de travail est totalement ouvert et doit être force de propositions. Il n'y a pas la volonté de faire disparaître les parcs. A ce jour nous ne connaissons pas les besoins pour l'état concernant les parcs et les OPA.

Nous avons besoin d'OPA à l'Etat c'est sûr. Il faudra améliorer le niveau de service sur le réseau routier structurant, combien en faudra t-il, sur quel métier ? cela reste bien entendu à explorer et à déterminer.

Concernant l'ADF il y a des contacts permanents avec le président. Celui-ci souligne d'ailleurs la difficulté d'introduire la variabilité d'une centaine de départements dans une délégation. Il ne peut y avoir un mandat politique unique. Certains départements veulent des parcs, d'autres pas.

C'est à M COURTIAL de trouver des points de consensus, pour cela des rencontres sur le terrain au niveau départemental sont indispensables.

Le statut des OPA est important mais il faut trouver une forme juridique qui satisfasse tout le monde, la solution établissement public n'est pas pour nous aujourd'hui une hypothèse de travail.

Nous avons indiqué que son discours était plus modéré que celui que l'on entendait aujourd'hui de la part de l'administration et de certains préfigureurs. Le Directeur des Routes a clairement indiqué à la CFDT, dans les réunions bilatérales, que pour lui le parc départemental et le compte de commerce c'était fini, que les besoins en OPA pour l'Etat étaient chiffrés entre 600 et 900 - chiffrage confirmé au dernier Comité Technique Paritaire Ministériel.

Nous soulignons également qu'à la table ronde le fonctionnement des parcs et le statut étaient chargés de tous les maux, rien n'était mis en valeur.

Nous lui redemandons quelles garanties il pouvait apporter aux personnels, tant au niveau de leur emploi, statut, déroulement de carrière, rémunération. Sa seule réponse est « qu'il ne pouvait pas imaginer que l'Etat licencie des OPA ». (ce manque d'imagination ne nous rassure pas pour autant !)

A la question : que se passe-t-il dans un département où l'Etat n'a plus de route nationale et où le département ne veut pas du parc et des OPA ? Il nous renvoie à la table ronde sur les Parcs !.

Il est évident que l'Etat n'apporte et ne veut apporter aucune garantie à son personnel ouvrier d'Etat

En conclusion sur ces points M TISCHMAN nous indique que :

- 1- plusieurs mois supplémentaires sont donnés pour la remise du pré-rapport (il évoque septembre).
- 2- Il va demander à Monsieur COURTIAL de valoriser les atouts des parcs et de ne pas rester uniquement sur le réglementaire et le juridique.

- 3- Que des rencontres OS et DR se poursuivent notamment sur le rapport « VALERE »
- 4- Il se propose de demander à l'ADF et à M KRETINGER de rencontrer M COURTIAL pour qu'il puisse dégager des marges de manœuvre.
- 5- Il va essayer de formaliser les attentes de l'Etat sur les Parcs et les OPA en lien avec la réflexion dans les Directions Interrégionales Routières (DIR) avec comme objectif juin 2005.

Sur les emplois

Monsieur TISCHMAN demande au Directeur du personnel de ne pas geler d'emploi plus que nécessaire à l'application des suppressions d'effectifs pour 2005 soit 471 emplois.

Il lui demande de produire un tableau, par département, des effectifs et de la vacance et de regarder avec les OS les problèmes de recrutement.

Il s'engage à ce que la DPSM refasse une note précisant la possibilité de recruter une fois les 471 postes déduits.

Nous évoquons les autres points de notre demande.

Prime de 3% promise au 1^{er} janvier 2001

Cela relève de difficulté interministérielle, on se bat mais je ne peux rien promettre. Nous allons insister avec les nouveaux ministres, cela n'est pas perdu mais.....

Toujours le même discours les promesses n'engagent que ceux qui y croient

Décret Amiante pour un départ en retraite anticipé

Problème de blocage au niveau des finances. Le cabinet ressaisit Bercy sur ce point.

Les OS demandent l'extension à tous les OPA

Complément de la prime de rendement toujours pas pris en compte pour le calcul de la retraite

C'est un problème de base juridique du dispositif, on est à la recherche de solutions réglementaires comme l'évolution du taux de la prime de rendement. C'est en discussion aux finances.

M TISCHMAN prend l'engagement de le régler au mieux compte tenu de l'accord de Bercy.

Problème des Autorisations Spéciales d'Absence où l'on cotise pour la retraite et où le temps d'ASA ne compte pas pour les annuités.

M TISCHMAN nous renvoie au groupe santé qui doit se mettre en place fin mars.

Pb de l'application aux OPA du décret sur les 20 000 mouvements par an sur les aérodromes qui permettent de partir à 55 ans après 15 années d'exposition aux bruits.

Nous y travaillons avec Bercy sur une base d'analyse juridique fiable qui vous sera communiquée.

Intégration « GIAT » : l'intégration des ouvriers de GIAT dans les parcs dans le cadre précaire de non titulaires alors qu'avec des dispositions particulières ils pourraient être recrutés dans le corps des OPA :

Le Cabinet est dans la même logique que les OS mais la réglementation ne le permet pas ou alors il faut modifier le décret de 1965.

Nous avons indiqué que rien dans le décret du 21 mai 1965 n'imposait un concours, la seule restriction était la détention d'un CAP ou équivalent.

La CFDT revient sur le groupe de travail « techniciens » qui pour nous n'est pas terminé. Nous demandons que les promotions au choix à T2 se fassent hors enveloppe crédits de promotions comme cela se faisait dans le cadre des concours d'autant que l'administration fait l'économie de la Préparation aux Examens et Concours (PEC).

M Parent indique que le groupe de travail peut reprendre mais que la cour des comptes avait mis en cause les mesures de gestion notamment les promotions rétroactives.

A la demande des OS d'avoir les moyens financiers de diligenter des expertises sur des points précis concernant les parcs, le cabinet n'est pas opposé au principe mais il faut qu'il en discute avec la DPSM et la DR.

Commentaire CFDT

Rien dans cette réunion au cabinet ne permet de lever les craintes que nous avons sur notre avenir. L'Etat ne s'engage pas et n'offre aucune garantie à son personnel, l'avenir des parcs et des OPA dépend essentiellement de ce que les départements voudront bien en faire.

Nous avons obtenu quand même que l'Etat définisse la place des parcs de l'Equipement et des OPA dans la future organisation de l'Etat....affaire à suivre !!!

Sur tous les dossiers en cours nous voyons bien que rien n'avance, malgré les promesses et les engagements au plus au niveau. Nous n'avons eu aucune réponse sur l'exclusion des OPA des mesures salariales de fin de carrière. Même le décret qui devait modifier le passage des heures de nuit des OPA de 21h à 22h n'est pas sorti, ce n'est pourtant qu'une formalité.

Il est fort probable que la période de transfert, et tous les textes qui l'accompagnent, ne favorise pas la sortie des textes que nous attendons. A suivre

P GROSROYAT